

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le 7 novembre 2016, à 18 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Dossier # 2016-490.
4. Modification de servitude pour le passage du réseau d'égout sous le bâtiment situé au # 48-50, chemin Masson sur les lots # 5229182 et # 5229183.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**5741-11-2016**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**5742-11-2016**

#### 3. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – DOSSIER # 2016-490.

ATTENDU que la Ville compte plusieurs chemins et rues pour lesquels elle entend exécuter des travaux de réparations à court terme ;

ATTENDU le nombre important de matériaux granulaires qui seront excavés lors de ces réfections ;

ATTENDU le désir de disposer de ces éléments granulaires sur le terrain municipal derrière la cour du garage municipal, sis au 245, chemin Masson ;

ATTENDU qu'il est requis d'obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2, a.22) et de faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L. R. Q., c. C-61.1) pour le projet de remblai ;

ATTENDU les coûts pour les frais administratifs de la demande de certificat au montant de 654 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil mandate et autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à l'obtention de ce certificat et cette autorisation et tout engagement en lien avec cette demande pour le dossier # 2016-490 et s'engage à payer les frais administratifs exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les exigences du ministère dans la réalisation du remblai.

QUE ce conseil mandate le directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, à titre de responsable de chantier pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-494.

5743-11-2016

4. MODIFICATION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DU RESEAU D'EGOUT SOUS LE BATIMENT SITUÉ AU # 48-50, CHEMIN MASSON SUR LES LOTS # 5229182 ET # 5229183.

ATTENDU que le réseau d'égout de la ville traverse la propriété de Gervik Inc. sur les lots # 5229182 et # 5229183 ;

ATTENDU la servitude convenue dans l'acte de vente et servitude publié sous le # 21265363 en date du 19 décembre 2014 en faveur de la ville sur cette propriété sur les anciens lots avant rénovation cadastrale P. 25, P. 73 et P. 96 du sixième rang et sur la fiche immobilière du réseau d'égout 63-B-12224 avec le propriétaire précédent Gestion Kunguha Inc. pour les travaux de mise en place, de maintien, d'entretien et de réparation, de remplacement et de tolérance de conduite d'égout sanitaire, existante ou celle à être installée en raison des besoins futurs de la Ville ainsi que pour un luminaire et ses filages ;

ATTENDU que Gervik Inc, sous la supervision de la ville, a canalisé la conduite d'égout dans un caniveau puisque la conduite traverse désormais le stationnement souterrain de la propriété sise au # 48-50, chemin Masson nouvellement érigée ;

ATTENDU la nécessité de modifier cette servitude afin de tenir compte de la nouvelle situation et protéger l'intérêt de la ville ;

ATTENDU le projet de servitude révisée tel que rédigé par Me Françoise Major, notaire, joint aux présentes ;

ATTENDU que Gervik Inc. prend en charge tous les frais relatifs à la présente modification ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville ladite servitude d'égout révisée, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, qui modifie la servitude antérieure publiée sous le # 21265363, le tout à la charge entière de Gervik Inc.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5744-11-2016

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 35, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière adjointe